



## Mardi 2 juin 2015

### Lancement du site BALZAC

**La SGDL ouvre aujourd'hui un site internet entièrement dédié au répertoire BALZAC des auteurs de l'écrit et de leurs ayants droit : [www.sgdl-balzac.org](http://www.sgdl-balzac.org)**

Le répertoire BALZAC, créé par la SGDL, permet l'identification et la recherche des auteurs d'un livre ou de leurs ayants droit et favorise ainsi la préservation de vos droits patrimoniaux et moraux.

Constitué de centaines de milliers de notices d'auteurs, il s'enrichit constamment de coordonnées à jour par un travail de recherche et de vérification des informations qui s'appuie sur de nombreuses sources : associations d'auteurs, sociétés de gestion collective des droits, centres régionaux du livre, éditeurs...

**En tant qu'auteur de la SGDL, vous êtes déjà référencé dans BALZAC. Mais, via le site internet, un accès personnalisé et sécurisé vous permettra désormais de mettre directement à jour vos coordonnées personnelles ou bibliographiques.** Rappelons que vos coordonnées ne sont jamais communiquées : la SGDL est l'intermédiaire pour toute demande de contact.

Cet outil, indispensable à tous, et notamment aux professionnels de l'édition, facilite les recherches de contacts aux fins de réédition, de numérisation, d'adaptation et d'exploitation des œuvres de l'écrit. Le nouveau site internet permet également désormais une recherche automatique pour ceux et celles qui souhaitent contacter les titulaires de droits d'une œuvre.

Le répertoire Balzac a été reconnu comme source officielle des recherches avérées et sérieuses dans le décret du 6 mai 2015, pris en application de la loi du 20 février 2015 sur les œuvres orphelines. **Ainsi, la mise à jour régulière de vos coordonnées et de celles de vos ayants droit permettront d'éviter que votre œuvre soit déclarée orpheline.**

**Vous pouvez également faire connaître l'existence et l'importance de ce répertoire à tout auteur ou ayant droit de votre entourage en rappelant que :**

- **le référencement sur BALZAC est gratuit et entièrement sécurisé,**
- **les informations mentionnées dans BALZAC sont vérifiées par la SGDL,**
- **l'inscription sur BALZAC n'entraîne pas l'adhésion à la SGDL.**

Le répertoire BALZAC bénéficie d'un soutien financier de la SOFIA et du CFC et de l'appui du Ministère de la culture et de la communication, de la Bibliothèque nationale de France et du Centre national du livre. La reconnaissance d'utilité publique délivrée à la SGDL en 1891 lui confère une mission particulière et unique dans le domaine de la protection des auteurs de l'écrit.

**La SGDL vous encourage par ailleurs à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant le sort de vos œuvres après votre décès.**

N'hésitez pas à contacter un notaire pour plus d'informations sur ces sujets, mais sachez d'ores et déjà que :

- si l'auteur n'a pas rédigé de testament, les droits suivent les règles habituelles des successions, c'est-à-dire qu'ils reviennent aux descendants de l'auteur dans les règles du droit commun des successions (conjoint, enfants, ...).
- si l'auteur a rédigé un testament, il peut désigner un (ou plusieurs) légataire de son choix, qui sera chargé de la gestion de ses œuvres. Ce légataire peut être une personne physique ou une personne morale.

Les droits patrimoniaux de l'auteur se poursuivent 70 ans après son décès. Pendant cette période, les droits d'auteurs dus au titre des contrats conclus antérieurement sont versés à son ou ses ayant(s) droit, héritier(s) ou tiers désignés par testament. De même, il appartient à l'ayant droit (ou aux ayants droit) de délivrer les autorisations nécessaires à l'exploitation des œuvres, et de signer tous documents qui découlent de ces exploitations. Le droit moral, quant à lui, est inaliénable et perpétuel. Il repose sur les ayants droit y compris après l'extinction des droits patrimoniaux.

**Plus les auteurs se mobiliseront et anticiperont le sort de leurs œuvres après leur décès, en désignant leurs ayants droit, plus il sera facile de favoriser une diffusion prolongée de leurs œuvres dans le futur.**

Contacts SGDL

Marie BUYS – [balzac@sgdl.org](mailto:balzac@sgdl.org) / [balzac-auteurs@sgdl.org](mailto:balzac-auteurs@sgdl.org)

Emilie HACHE – [balzac-ayantsdroit@sgdl.org](mailto:balzac-ayantsdroit@sgdl.org) / [balzac-recherches@sgdl.org](mailto:balzac-recherches@sgdl.org)